

# ATTESTATION DE LABÉLISATION

Label CH-F412004-2025-147

L'entreprise

**Renoantic SA**

A obtenu le label CARBON FRI. L'entreprise a rempli toutes les conditions requises et soumis tous les documents nécessaires à l'obtention du label conformément au règlement de labélisation du 15/05/2018.



**CARBON  
FRI**

En particulier, ce certificat atteste

**Que le bilan CO<sub>2</sub> a été établi par une organisation accréditée, garantissant la conformité avec la norme ISO 14064-1.**

**La présence d'une politique climatique et d'une déclaration d'intention pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.**

**La présence d'une attestation de l'investissement dans la Fondation.**

Le label est valable pour une durée d'un an à partir du 26/08/2025.

En deux exemplaires à Fribourg, le 09/09/2025

Autorisé par

**Christophe Emmenegger**

Président, Fondation Carbon Fri

